

BIBLIOGRAPHIE ANNOTÉE * ANNOTATED BIBLIOGRAPHY

I. OUVRAGES GÉNÉRAUX

1. *Polska bibliografia prawnicza 1944—1959* [Bibliographie juridique polonaise 1944—1959], sous la rédaction du professeur K. Koranyi, fasc. 3. Préparé par Izabela Kuczyńska et Zofia Nałęczowa avec collaboration de Barbara Gawrakowa et Ewa Belka, Warszawa 1963, PWN, 689—1192 pages. Instytut Nauk Prawnych Polskiej Akademii Nauk.

Le troisième fascicule de la *Bibliographie* englobe, avec les deux fascicules précédents, l'ensemble de la bibliographie juridique polonaise pendant les 15 ans de la Pologne populaire. Le dernier fascicule comprend surtout des matières civilistes: droit civil, procédure civile, droit du travail, droit agraire, organisation de l'administration de la justice, du barreau et du notariat ainsi que droit relatif aux cultes et varia qui comprennent des textes moins importants. Comme dans les fascicules précédents, les titres sont traduits en français.

II. THÉORIE DE L'ÉTAT ET DU DROIT

2. Mieczysław Maneli, *Historia doktryn polityczno-prawnych. Wiek XIX—XX. Część II: Liberalizm — pozytywizm. Szkoły: psychologiczna i socjologiczna* [Histoire des doctrines politico-juridiques. XIX^e et XX^e siècle. II^e partie. Le libéralisme et le positivisme. École psychologique et sociologique], Warszawa 1964, Uniwersytet Warszawski, 330 pages.

Cette publication est la suite du manuel universitaire dont la I^e partie a paru en 1962. La II^e partie traite des doctrines politico-juridiques du libéralisme et du positivisme, de l'école psychologique et sociologique. Les auteurs analysés successivement sont: Adam Smith, Jerome Bentham, John Stuart Mill, Benjamin Constant, John Austin, Georg Jellinek, Rudolf Ihering, Leon Petrażycki, Ghariles Wright Mills.

3. Czesław Znamierowski, *Rozważania wstępne do nauki o moralności i prawie* [Considérations préliminaires sur la science de la morale et du droit], Warszawa 1964, PWN, 247 pages.

L'ouvrage conçu, à l'origine, comme première partie d'un vaste traité englobant l'ensemble des problèmes philosophiques de la science du droit, représente une esquisse générale des notions et axiomes essentiels de la psychologie individuelle et collective, de la praxéologie, de la morale et de la sociologie. Quelques-unes de ces considérations sont ou peuvent être directement applicables à la théorie de l'État, et en particulier à la théorie du droit.

III. DROIT CONSTITUTIONNEL

4. Wojciech Sokolewicz, *Rząd i prezydium rad narodowych* [Le gouvernement et les présidiums des conseils populaires], Warszawa 1964 PWN, 353 pages. Instytut Nauk Prawnych Polskiej Akademii Nauk.

C'est une monographie qui enjambe le droit constitutionnel et le droit administratif,

dont l'auteur examine le sujet sur la base du droit polonais en vigueur, en utilisant les matériaux comparatifs de la législation, de la pratique et de la doctrine des autres États socialistes. Le sujet est traité sur la base de l'application des principes constitutionnels et de l'activité pratique des organes d'État. En approuvant la construction du droit constitutionnel l'auteur propose quelques solutions susceptibles de contribuer à donner à cette construction une forme juridique encore meilleure.

5. Janina Zakrzewska, *Kontrola konstytucyjności ustaw we współczesnym państwie burżuazyjnym* [Le contrôle de la constitutionnalité des lois dans l'État bourgeois contemporain], Warszawa 1964, Wydawnictwo Prawnicze, 194 pages.

L'ouvrage est consacré au problème clé du droit constitutionnel, qui se rattache aussi bien à la prééminence des normes constitutionnelles vis-à-vis des autres sources du droit qu'à la position du parlement, organe appelé à édicter des lois. L'auteur montre comment, par la création d'organes extraparlimentaires appelés à l'examen de la constitutionnalité des lois, on limite dans les États bourgeois le rôle du parlement.

IV. DROIT ADMINISTRATIF

6. Kazimierz Kałol, *Sądy społeczne. Założenia, organizacja, perspektywy* [Tribunaux populaires. Principes, organisation, perspectives], Warszawa 1964, Wydawnictwo Związkowe Centralnej Rady Związków Zawodowych, 118 pages.

C'est une première tentative de généralisation de résultats d'expérience, acquis durant la première période du fonctionnement des tribunaux populaires qui ont été créés une première fois en Pologne, en octobre 1964, dans la voïvodie de Wrocław. L'ouvrage traite l'origine et le développement de l'institution en question, avec une étude comparative des solutions adoptées par les autres pays socialistes. En analysant les difficultés qui peuvent surgir, l'auteur indique les moyens qui pourraient y parer.

7. Stanisław Kowalewski, *Zagadnienie struktury organów administracji państwowej* [Les problèmes de la structure des organes de l'administration d'État], Warszawa 1964, PWN, 192 pages. Pracownia Ogólnych Problemów Organizacji Pracy Polskiej Akademii Nauk.

L'ouvrage a pour objet un des éléments de la science administrative, à savoir le problème des dimensions des unités de l'administration d'État. En raison d'une grande latitude que la législation polonaise laisse en cette matière aux autorités administratives, l'ouvrage a pour but de fournir certains éléments pour les prises de décision à cet égard.

8. Zygmunt Rybicki, Wincenty Kawalec, *Administracja gospodarki terenowej* [L'administration de l'économie locale], Warszawa 1964, Wydawnictwo Prawnicze, 159 pages.

L'ouvrage analyse les problèmes les plus importants de l'activité des conseils populaires dans le domaine de l'économie locale. Les auteurs, un économiste et un juriste, ont soulevé en particulier les problèmes de l'organisation ainsi que de la planification économique et des liens de l'économie locale avec l'économie soumise à la planification centrale. Les auteurs ont entrepris la tentative d'élaborer des indications découlant de l'expérience pratique des organes locaux et destinées essentiellement aux employés des conseils populaires.

9. Stanisław Ślubowski et Arkadiusz Szczepański, *O prawach i obowiązkach członków i pracowników prezydiów rad narodowych* [Des droits et obligations des membres et des employés des présidiums des conseils populaires], III^e édition, revue et complétée d'après l'état. légal au 1^{er} juillet 1964, Warszawa 1964, Wydawnictwo Prawnicze, 218 pages.

L'ouvrage analyse les droits et obligations des membres et des employés des présidiums des conseils populaires. En comparaison avec les éditions précédentes (de 1955 et de

1960) il tient compte dans une mesure plus large des problèmes de l'instruction ainsi que des droits y afférents aux congés spéciaux, au remboursement des frais de déplacement, etc. On y trouve une table des dispositions juridiques portant sur la matière traitée ainsi qu'un tableau des postes, des aptitudes et des traitements des employés des présidiums des conseils populaires et aussi un index des matières.

V. DROIT INTERNATIONAL (PUBLIC ET PRIVÉ)

10. Lech Antonowicz, *Likwidacja kolonializmu ze stanowiska prawa międzynarodowego* [La liquidation du colonialisme du point de vue du droit international], Warszawa 1964, PWN, 189 pages.

L'ouvrage est consacré au problème actuel de la liquidation du colonialisme, il est écrit sur la base des documents originaux, tels que la «Charte des Nations Unies», les matériaux préparatoires à la «Charte», les résolutions des organes de l'ONU, les traités internationaux ainsi que les constitutions et la législation de différents États.

11. Krzysztof Skubiszewski, *Uchwały prawotwórcze organizacji międzynarodowych. Przegląd zagadnień i analiza wstępna* [Les résolutions créatives de droit des organisations internationales. Revue des problèmes et analyse préliminaire]. Poznań 1965, 201 pages. Poznańskie Towarzystwo Przyjaciół Nauk, Wydział Historii i Nauk Społecznych. Prace Komisji Nauk Społecznych, t. XIII, fasc. 2.

C'est une étude consacrée aux résolutions créatives de droit (législatives) des organisations internationales. L'auteur cherche à répondre à la question de savoir si les organisations internationales contemporaines instituent le droit pour les États. Après avoir répondu affirmativement à cette question, du moins en ce qui concerne certaines organisations, l'auteur analyse les formes et les effets de ces compétences. L'ouvrage analyse aussi à titre préliminaire le problème qui consiste à savoir si les actes législatifs des organisations internationales représentent une nouvelle source — la quatrième — du droit international.

12. Karol Wolfke, *Custom in Present International Law*, vol. I, 1^{re} partie, Wrocław 1964, «Ossolineum», 185 pages. Prace Wrocławskiego Towarzystwa Naukowego, Série A, n° 101.

L'ouvrage porte sur l'un des plus importants problèmes théoriques et pratiques de la vie internationale contemporaine. Il analyse les conditions et la vigueur de la coutume en tant que source du droit, en considérant successivement les éléments et la naissance de la coutume internationale, ses genres et sa position vis-à-vis des autres normes du droit international, la fixation du droit coutumier et le fondement de sa force obligatoire.

VI. DROIT CIVIL PROCÉDURE CIVILE

13. Antoni Agopszowicz, *Odpowiedzialność za szkody wyrządzone robotami górniczymi* [La responsabilité pour les dommages causés par les travaux miniers]. Warszawa 1964, Wydawnictwo Prawnicze, 223 pages.

C'est une monographie consacrée aux problèmes de la responsabilité des entreprises minières et géologiques ainsi que de la responsabilité d'autres personnes pour les dommages causés pendant les travaux miniers. L'auteur analyse également l'obligation et les règles de la réparation des dommages en question.

14. Mieczysław Piekarski, *Pozbawienie strony możliwości obrony swych praw w postępowaniu cywilnym* [La privation d'une partie de la faculté de défendre ses droits dans la procédure civile], Warszawa 1964, Wydawnictwo Prawnicze, 179 pages.

Cette monographie se borne à analyser le problème dans la procédure contentieuse, à l'étape de l'instruction du procès et elle tient compte de la jurisprudence de la Cour

Supreme. L'auteur commence par exposer la faculté de défense des droits de la partie d'après la Constitution et d'après les dispositions du code de procédure civile qui mettent en oeuvre les principes constitutionnels. Ensuite il étudie le problème de la privation de la partie de la faculté de se défendre et explique l'institution de la «nullité de la procédure» à la suite d'une telle privation.

VII. DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

15. Igor Andrejew, *Oceny prawne karcenia nieletnich* [L'appréciation juridique de la correction des mineurs], Warszawa 1964, PWN, 129 pages.

Cette monographie traite un problème qui n'a pas encore été étudié en entier dans les ouvrages polonais de droit pénal. L'auteur expose le problème en tenant largement compte du droit comparé, mais en s'appuyant surtout sur le droit pénal, droit de famille et droit administratif (relatif aux écoles) polonais et aussi à la lumière des principes de la pédagogie socialiste. L'auteur s'occupe aussi du problème de la déchéance des droits relevant de l'autorité parentale ou de la tutelle ainsi que de la responsabilité de service des instituteurs et éducateurs.

16. Kazimierz Buchała, *Dyrektywy sądowego wymiaru kary* [Les directives de la mesure judiciaire de la peine], Warszawa 1964, Wydawnictwo Prawnicze, 183 pages.

L'ouvrage, qui analyse le sens et les fonctions de la peine dans le régime socialiste, a pour but de définir les conditions et les mesures qui permettraient d'administrer des peines adéquates aux principes posés par la doctrine et la législation et qui contribueraient à établir les critères de l'administration de ces peines. L'auteur analyse notamment la question des critères de l'individualisation de la peine sur la base de la prévention générale et spéciale et aborde également les problèmes tels que le principe humanitaire et celui de l'égalité devant la loi en ce qui concerne l'administration de la peine.

17. Olgierd Chybiński, Włodzimierz Gutenkunst, Witold Świda. *Prawo karne. Część szczegółowa. Zagadnienia wybrane* [Droit pénal. Partie spéciale. Questions choisies]. Sous la rédaction de W. Ś w i d a. II^e édition revue et corrigée d'après l'état légal au 1^{er} janvier 1964. Wrocław 1964, PWN, 336 pages.

L'ouvrage est une nouvelle édition du manuel pour les étudiants des facultés de droit, édité en 1961.

18. Bolesław Maroszek, *Więź społeczna a przestępczość młodzieży* [Le lien social et la délinquance des adolescents], Gdansk 1963, 207 pages. Gdańskie Towarzystwo Naukowe, Wydział I Nauk Społecznych i Humanistycznych. Sér. monographique, n° 16.

L'ouvrage a pour but d'attirer l'attention sur l'un des processus sociaux exerçant une influence sur la délinquance des adolescents, à savoir le changement, la rupture et la formation du lien social. Ce processus a été provoqué par la guerre, le changement de régime et de frontières et l'industrialisation intense du pays.

19. Mieczysław Szerer, *Karanie a humanizm* [La punition et l'humanisme], Warszawa 1964, PWN, 223 pages.

L'auteur se concentre sur le problème de la punition sous son aspect social, la punition étant entendue comme administration de la peine par le juge et non comme institution des peines par le législateur. L'auteur considère les besoins du régime socialiste qui décident de l'attitude qui blâme certains comportements et les menacent de peine ainsi que décide de la peine opportune.

20. Jerzy Śliwowski, *Wykonanie kary w warunkach ograniczonej wolności* [L'exécution de la peine dans les conditions d'une liberté restreinte], «Studia Juridica», vol. V, 1964, fasc. 3, 171 pages.

L'ouvrage a le caractère d'une étude pénitentiaire concernant une institution nouvelle

qui n'est pas encore en vigueur, mais qui a fait l'objet de plusieurs projets de lois sur l'exécution de la peine et de la détention préventive. Cette institution se rapporte à un mode spécial d'exécution des peines privatives de liberté de courte durée, infligées pour les contraventions et les délits, en particulier les délits inintentionnels, qui ne prévoient pas une détention de plus de six mois.

21. Paweł Zakrzewski, *Zagadnienie prognozy kryminologicznej* [Le problème des pronostics criminologiques]. Warszawa 1964, Wydawnictwo Prawnicze, 223 pages.

L'ouvrage est une tentative d'exposer les réalisations dans le domaine de la recherche portant sur les pronostics criminologiques. L'auteur ne se borne pas à faire une analyse critique des résultats des recherches ni à une étude théorique du problème, mais se demande aussi en quoi la science de la prédiction criminologique pourrait aider l'administration de la justice.

VIII. DROIT FINANCIER

22. *Finanse Polski Ludowej w latach 1944—1960*. [Les finances de la Pologne populaire entre 1944—1960], ouvrage collectif, président du Comité de rédaction: le professeur J. Lubowicki, Warszawa 1964, Państwowe Wydawnictwo Ekonomiczne, 487 pages.

L'ouvrage est un recueil d'études de divers auteurs qui traite les domaines les plus importants de la politique financière et du système financier pendant les 15 années de la République populaire de Pologne, soit les premières années d'après guerre (1944—1946) et les plans économiques nationaux (1947—1960), la réalisation du plan économique en cours n'étant pas encore achevée. Les auteurs soulèvent d'une façon synthétique et documentée les problèmes tels que: le développement de la circulation monétaire, et du crédit bancaire, le développement du budget de l'État et des budgets locaux, le développement du système financier des entreprises d'État, du système fiscal et du système des assurances sociales.

23. Waław Goronowski, *System finansowy Państwowego Zakładu Ubezpieczeń* [Le système financier de l'Établissement d'Assurances d'État], «*Studia Juridica*», t. VI, 1964, fasc. 1, 171 pages.

Sur la base des recherches relatives au système financier de l'Établissement d'Assurances d'État, l'auteur examine et arrête quelques notions théoriques générales dans le domaine des finances dans les assurances, ce qui lui permet ensuite de formuler quelques jugements d'appréciation sur la politique financière des assurances dans les pays socialistes. Outre une bibliographie, l'ouvrage comporte un tableau des sources légales dans le domaine des assurances d'après l'état au 30 juin 1964.